

**ELECTION AU CONSEIL DU DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE
SCIENCES INFIRMIERES DE L'UFR SIMONE VEIL-SANTE**

SCRUTIN DU 23 ET 24 NOVEMBRE 2023

**PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ DES
CANDIDATURES**

La clôture du dépôt des candidatures pour les élections susvisées était fixée au **mercredi 15 novembre 2023 à 16h**. Il a été procédé à l'examen de la recevabilité des candidatures déposées.

RAPPEL DES REGLES RELATIVES A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES :

Ces règles sont précisées dans le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 719-1 et D.719-1 à D.719-40 et dans l'arrêté N°2023-227 portant décision électorale relative l'élection des représentants des étudiants au conseil du département universitaire de sciences infirmières de l'UFR Simone Veil-Santé.

**Rappel du nombre de sièges à pourvoir au sein du conseil du
département universitaire de sciences infirmières de l'UFR Simone
Veil-Santé**

SECTEURS ELECTORAUX		COLLEGE CONCERNE
		Collège des étudiants
IFSI	Ambroise Paré	3
	Foch Suresnes	
	Raymond Poincaré	
	La Verrière (MGEN)	
	Meulan-Les-Mureaux	
	Poissy-Saint-Germain-en-Laye	
	Rambouillet	
	Versailles	
MASTER	Master IPA	1
	Master Sciences cliniques en Soins paramédicaux	1
	Master IADE	1

**CANDIDATURE PRÉSENTÉE AU TITRE DU COLLEGE DES ETUDIANTS –
SOUS COLLEGE IFSI**

Aucune candidature déposée

**CANDIDATURE PRÉSENTÉE AU TITRE DU COLLEGE DES ETUDIANTS –
SOUS COLLEGE MASTER**

Pour la section Master Infirmier en Pratique Avancée (IPA) :

Aucune candidature déposée

Pour la section Master Sciences cliniques en Soins paramédicaux :

Aucune candidature déposée

Pour la section Master IADE :

➤ Madame Aude STEBACH

Fait à Versailles, le 16/11/2023

Le Président de l'université,



Alain BUI